



Compte-rendu de la CAP Centrale Personnels d'exploitation des travaux publics de l'état de la branche « voies navigables »

18 juin 2015

La CAP est présidée par Fabienne Trombert, Cheffe du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes.

Déclaration préalable des élus CFDT

Mesdames, Messieurs,

Cette CAP VN/PM mobilité devait se tenir initialement le 12 mai. En lieu et place, nous avons été sollicités pour une CAP électronique que nous avons acceptée ne voulant pas pénaliser les agents en attente de mobilité.

Mais force est de constater que bon nombre de demandes de mobilité étaient en attente. Au vu des remontées d'agents supplémentaires attendant cette CAP, nous vous avons demandé la tenue de celle de ce jour.

Il serait souhaitable, qu'à l'avenir, la CAP prévue se tienne à la date indiquée et que les services soient interrogés suffisamment tôt afin de ne pas bloquer des demandes de mutation inutilement.

Pour rappel, notre volonté, en demandant le maintien d'une CAP commune, a toujours été de voir les Ports Maritimes traités à l'identique des personnels des voies navigables. La tenue de la ou des CAP les concernant a donc toute son importance à nos yeux.

De plus, une CAP VN/PM promotions est prévue pour la fin d'année. A ce jour, nous n'avons aucune date pour celle-ci et nous vous demandons donc de bien vouloir en définir une aujourd'hui. Il nous est nécessaire, ainsi qu'aux services, de pouvoir nous organiser.

Nous vous remercions de votre attention,

Réponses de la présidente de la CAP aux déclarations préalables

En réponse à la déclaration préalable CFDT, la présidente indique que la CAP électronique tenue récemment a pour origine une remontée tardive de demandes de mutation postérieurement à la CAP de novembre 2014 et afin de ne pas pénaliser ces agents, il a été décidé de tenir celle-ci par voie électronique. Ceci reste exceptionnel et tout sera fait pour que cela ne devienne pas coutumier.

Approbation du Règlement Intérieur de la CAP

Le règlement intérieur est approuvé sous réserve des modifications de forme demandées par la CFDT.

Approbation des procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2014 ne peut être approuvé car le secrétaire adjoint de séance n'a reçu ledit PV qu'avec les documents de la CAP de ce jour. Le PV de la CAP électronique du 17 avril 2015 est approuvé sous réserve de la modification demandée par la CGT, à savoir « la CGT avait décidé de ne pas participer à cette CAP électronique, donc de ne pas prendre part au vote ».

Désignation des membres de la commission de réforme

Les représentants des organisations syndicales à la commission de réforme VN/PM des PETPE sont :

CEE/CEEP : titulaire SAID Farid (CGT), suppléant SENEZ Olivier (FO)

AE/AES : titulaire GOMEZ Maxime (CFDT), suppléante CAPRION Anaïs (CGT)

MUTATIONS

Nom	service d'origine.....	service d'accueil
Teddy XAVIER	DM Guadeloupe	DIRM NANTES / SPB St Nazaire
Béatrice DROCOURT	DIRM MEMN	DIRM MEMEN
Didier VANGO	DRIEA IF DIRIF	DM Martinique
Florentin CARLUS.....	DM Martinique	DM Guyane / DM 973 /SPB
Olivier PESTON-COMMINGES.....	DEAL Guyane	DEAL Guyane
André CHAPON	VNF DTBS	DEAL Mayotte / DEAL 976 / SIST
Eric DEBELLONI.....	VNF DTBS	DEAL Mayotte / DEAL 976 / SIST
Cédric TITEUX	VNF DTNE	DEAL Mayotte

Commentaires CFDT

Les postes suivants ont été déclarés non vacants par les services d'accueil, donc les mutations n'ont pas pu être examinées :

- poste 166759 DIRM Bordeaux « Peintre » AES
- poste 168589 DM Martinique « CEE »
- poste 170731 DM Guyane « Agent d'exploitation polyvalent »

Explications sur certaines mutations :

*Le poste 166915 DIRM Nantes / SPB St Nazaire a fait l'objet de discussions et d'un vote.

L'Administration et FO ont voté pour.

La CFDT a voté POUR : compte-tenu des éléments à caractère social de cette demande et sous réserve de l'ajout au PV de la présente CAP du courrier du chef du service d'accueil indiquant que le poste pouvait être tenu par un AES ou un CEE et indiquant sa préférence pour le candidat en question.

La CGT a voté CONTRE.

*Le poste 168590 DM Martinique a fait l'objet d'une inversion du classement des candidats par le service d'accueil suite à la lettre qui lui a été adressée par madame la déléguée interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outremer. Au vu des éléments et de ce courrier, le vote sur le candidat retenu a été unanime.

Questions diverses

La CGT évoque l'arrêté de nomination d'un promu 2014 qui n'est pas encore paru à ce jour.

L'administration répond que le service en charge de ces arrêtés a plus de 6 mois de retard.

La CFDT intervient en soulevant les incidences catastrophiques que cela pourrait avoir sur les AES promus à CEE au titre des retraitables qui pourraient en perdre le bénéfice pour leur pension.

L'Administration alertera le service concerné sur ces promus retraitables afin que personne ne soit lésé.

La CAP « promotions 2016 » se tiendra le 2 décembre 2015.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT

Patricia GOETZ..... DT Strasbourg 07.86.65.20.30
patricia.goetz@vnf.fr

Maxime GOMEZ DT Rhône Saône 06.07.77.99.83
maxime.gomez@vnf.fr